

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Prévention dans le domaine des soins (PDS)

Approche et activités

MNT

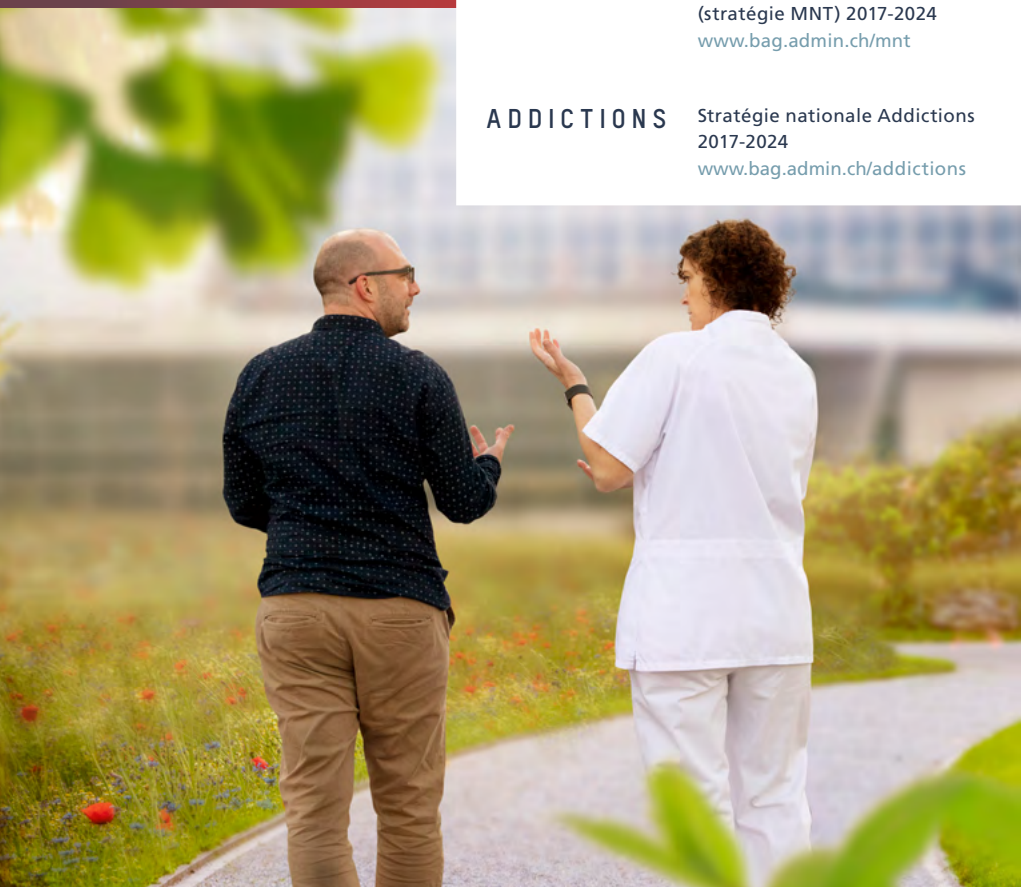
Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

www.bag.admin.ch/mnt

ADDICTIONS

Stratégie nationale Addictions 2017-2024

www.bag.admin.ch/addictions



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



En collaboration avec:

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Qu'est-ce que la prévention dans le domaine des soins (PDS)?

Il est bien connu qu'en Suisse, comme dans la plupart des pays industrialisés, les maladies non transmissibles, les maladies psychiques et les problèmes d'addiction compris, représentent les problèmes de santé numéro un. En raison du vieillissement démographique, on peut s'attendre à ce que cette situation s'aggrave fortement au cours des prochaines décennies. Bien que le système de santé actuel de la Suisse soit d'un niveau de qualité élevé, l'accent est encore mis principalement sur le traitement des maladies aiguës et trop peu d'attention est accordée à la prévention.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

De nombreuses maladies, notamment les maladies chroniques, pourraient pourtant être évitées si le système sanitaire favorisait davantage la prévention. Il est donc important d'intégrer la prévention comme une mesure nécessaire et évidente dans les pratiques de traitement et de conseil existantes. L'objectif est d'empêcher les problèmes de santé de s'aggraver ou de se multiplier.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Promotion Santé Suisse (PSCH) collaborent avec de nombreux partenaires pour renforcer la PDS en Suisse. Une activité spécifique a été défini à ce titre, et actuellement plus de 40 projets innovants mettent en œuvre concrètement la PDS dans toute la Suisse.

Une approche éprouvée

La PDS constitue une approche essentielle dans le cadre des réflexions en matière de politique de santé et du travail quotidien des professionnels; dès maintenant, vous pouvez vous aussi jouer un rôle actif et faire de la prévention un élément central de votre approche professionnelle.

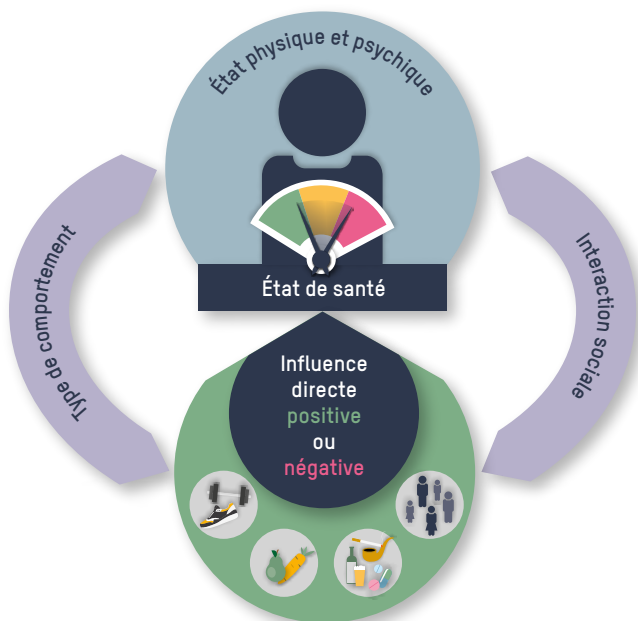
Nécessité d'agir en Suisse

CONTEXTE

En Suisse, l'espérance de vie est l'une des meilleures au monde. Les gens vivent de plus en plus longtemps, mais cette évolution est corrélée avec un nombre croissant de personnes souffrant de maladies chroniques. Un quart de la population est atteinte d'une maladie non transmissible (MNT) telle que le cancer, une maladie cardiovasculaire, le diabète, une affection respiratoire chronique ou une maladie de l'appareil locomoteur. L'ensemble des MNT sont à l'origine de plus de 80 % des coûts de santé.

DÉFIS

L'état de santé d'une personne, ses comportements quotidiens et son environnement social s'influencent mutuellement. Par exemple, si une personne souffre de douleurs physiques chroniques, elle peut avoir recours à des médicaments, un régime alimentaire différent, une activité physique moindre et, par conséquent, avoir moins de contacts sociaux. Le risque est que les problèmes se multiplient et que l'état de santé se détériore de plus en plus.



Dynamique interactionnelle : L'état de santé, le type de comportement et le mode de consommation individuels ainsi que l'environnement social s'influencent mutuellement.

Le focus de la PDS

LA PERSONNE ET SON COMPORTEMENT AU CENTRE

La prévention doit être abordée du point de vue des personnes concernées et de leurs proches : il s'agit de mettre l'accent sur leurs besoins. Ces personnes doivent donc être mieux intégrées dans le déroulement du traitement et avoir la possibilité de se fixer des objectifs personnels avec le soutien de professionnels. Leur participation les renforce en tant que personnes et les encourage à s'engager davantage pour leur propre santé. Les conseils et les traitements proposés doivent porter non seulement sur les aspects cliniques, mais également sur des sujets tels que l'alimentation, l'activité physique, la consommation de substances addictives, les dépendances comportementales, le bien-être psychique, le risque suicidaire et l'intégration sociale.

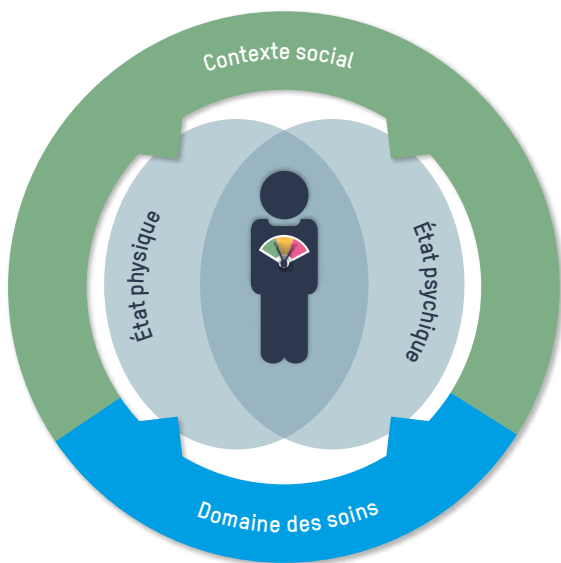
LE PARCOURS DE SANTÉ, ÉLÉMENT CENTRAL DE LA PDS

Le parcours de santé est le chemin que les personnes malades ou présentant un risque accru de tomber malades suivent en lien avec leur santé. L'objectif est que ces personnes puissent rencontrer au bon moment les professionnels de la santé disponibles et compétents dans le domaine de la santé, le secteur social et/ou la collectivité. Des parcours de santé bien établis facilitent ainsi l'accès aux mesures préventives.

ÉVITER LA MULTIPLICATION DES PROBLÈMES

La PDS a toujours pour objectif d'empêcher les problèmes de santé de s'aggraver et/ou de se multiplier. Un mode de vie sain et les connaissances en la matière permettent de réduire le développement et les conséquences liées aux MNT, aux maladies psychiques et aux addictions. Les personnes présentant un risque accru ainsi que les personnes déjà malades et leurs proches peuvent apprendre à mieux appréhender leur situation et à réduire leurs souffrances. La prévention peut contribuer à :

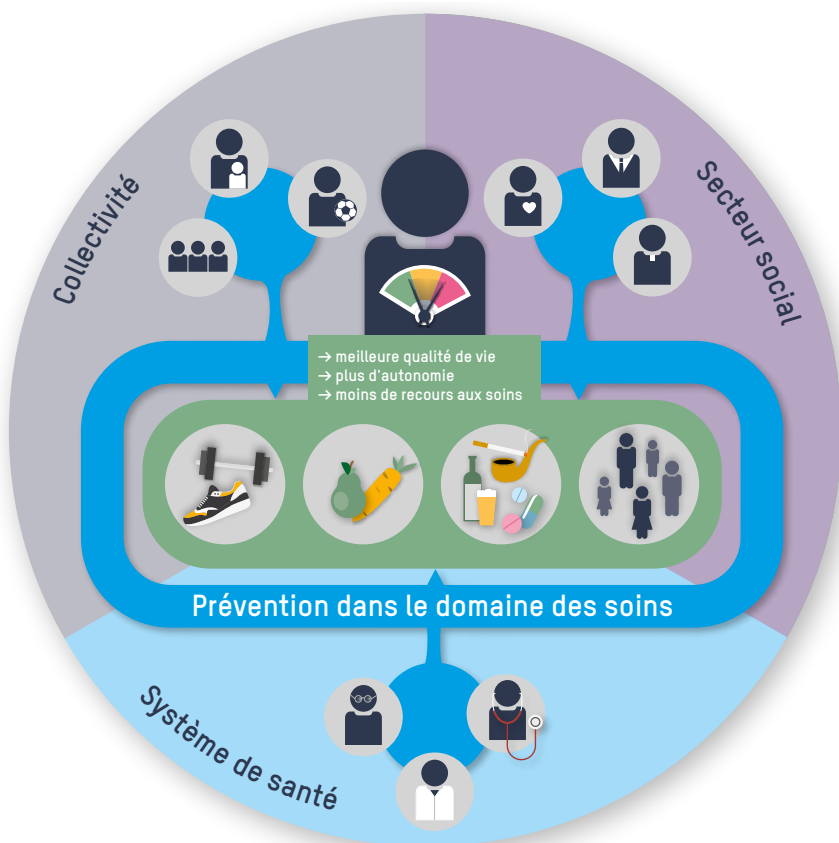
- reconnaître et renforcer leurs ressources personnelles
- éviter les complications, les comorbidités et les récides
- stabiliser ou améliorer leur état de santé
- améliorer leur qualité de vie et leur autonomie



Le modèle biopsychosocial : Ce modèle prend en considération et utilise lors du diagnostic et de la thérapie les aspects biologiques, les dimensions psychologiques et les contextes de vie sociaux et écologiques de l'individu.

Les bénéfices possibles de la PDS

La prévention dans le domaine des soins joue un rôle essentiel à plus d'un titre : elle contribue à réduire le risque de tomber malade, à améliorer l'évolution de la maladie, à protéger la qualité de vie et l'autonomie, à diminuer le recours aux traitements ainsi qu'à limiter les coûts de la santé. Afin d'améliorer à long terme l'état de santé de la population, la prévention doit être renforcée et devenir un pilier du domaine des soins. Pour ce faire, elle doit être intégrée plus systématiquement dans les activités de traitement et de conseil, et la coopération entre professionnels doit être intensifiée.



PDS : Mise en œuvre coordonnée tout au long de la chaîne de prise en charge.

Quelles mesures doivent-elles être prises ?

MESURES NÉCESSAIRES EN SUISSE

Pour que le PDS puisse développer son potentiel il faudrait :

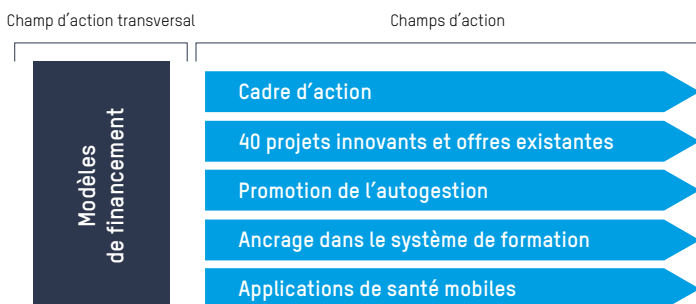
- que la **prévention devienne un élément incontournable de tout traitement** et que les instruments appropriés soient utilisés à bon escient ; prévention et soins doivent agir de concert ;
- que des **parcours de santé soient définis et s'établissent tout au long de la chaîne** de prise en charge ;
- que des **outils électroniques** soient utilisés pour améliorer la répartition des tâches et des rôles et l'échange d'informations entre les professionnels (dossier électronique du patient) d'une part, et pour promouvoir l'autogestion chez les personnes concernées d'autre part (applications de santé mobiles) ;
- que les aspects de la prévention soient pris en compte dans la **formation initiale, la formation postgrade et la formation continue des divers professionnels** concernés ; l'entretien motivationnel et le renforcement de la collaboration interprofessionnelle devraient être au centre du message ;
- que des solutions pour un **financement durable** soient communiquées aux professionnels concernés et que de **nouveaux modèles de financement** soient développés.

Éléments déjà développés au niveau national

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, l'OFSP s'investit depuis plusieurs années déjà pour ancrer la PDS en Suisse :

- Dans le cadre de la stratégie nationale MNT, un **cadre d'action** clair a été défini pour la PDS.
- Promotion Santé Suisse soutient actuellement la PDS avec plus de **40 projets innovants et offres existantes**.
- **L'autogestion** est encouragée depuis plusieurs années par le biais de nombreuses activités.
- Des travaux sont en cours pour **ancrer la PDS dans la formation de base, postgrade et continue** des professionnels en Suisse.
- L'OFSP et eHealth Suisse travaillent à la promotion de **l'utilisation de nouvelles technologies** (dossier électronique du patient, applications de santé mobiles).
- Les possibilités de nouveaux modèles de financement ainsi que les conditions cadres pour un **financement durable** des prestations de prévention sont identifiées.



SOUTIEN D'UN GROUPE D'EXPERTS

Le groupe d'experts PDS est un organe consultatif qui apporte une contribution stratégique à la mise en œuvre des mesures PDS dans le cadre du plan des mesures MNT. A cette fin, ses membres proposent des priorités d'action et apportent des recommandations et des approches innovantes visant à mieux ancrer la PDS dans le domaine de la santé en Suisse.

Que pouvez-vous faire ?

Les professionnels du domaine de la santé, du secteur social et de la collectivité jouent un rôle clé dans les situations où une personne malade ou présentant un risque accru de tomber malade doit être accompagnée et conseillée sur les possibilités d'améliorer son état de santé ou de trouver de l'aide. Vous pouvez contribuer de la manière suivante :



Informez-vous des **projets PDS qui existent dans votre domaine professionnel et dans votre région**. Mettez toujours la prévention au centre de vos activités et discutez avec les personnes concernées de la manière dont elles peuvent ancrer cet aspect dans leur quotidien. Pour connaître les projets PDS, rendez-vous sur le site www.promotionsante.ch/pds ou consultez la plateforme www.prevention.ch.



Lisez le **document de base PDS**, qui décrit les principes ainsi que les mesures régissant la mise en œuvre de la PDS. La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (**Stratégie MNT**) et le **plan de mesures** afférent en constituent le cadre général.



Suivez une **formation postgrade ou une formation continue** dans le domaine de la prévention, par exemple, ou sur des thèmes tels que l'interprofessionalité, la multiprofessionalité ou la promotion de l'autogestion (cf. www.prevention.ch).



Lors du traitement, parlez des compétences d'autogestion avec les personnes concernées et leurs proches et montrez-leur comment elles peuvent les développer (cf. **Cadre de référence pour la promotion de l'autogestion**). Si vous prévoyez d'élaborer une offre dans le domaine de la promotion de l'autogestion, si vous en développez une ou la proposez déjà, consultez les guides « **Qualité & Financement** » de la promotion de l'autogestion.



Cherchez le **contact avec d'autres professionnels** engagés dans la prévention et établissez une collaboration suivie avec eux (cf. **programme de promotion de l'Interprofessionalité dans le domaine de la santé**).



Utilisez les nouvelles technologies telles que les applications mobiles, intégrez-les dans vos processus de travail et faites-les connaître aux personnes concernées (cf. **mHealth sur le site de eHealth Suisse** et les informations relatives au **dossier électronique du patient**).



Pour plus d'informations sur la PDS, veuillez contacter l'OFSP
pgv@bag.admin.ch ; Tél. : +41 58 463 88 24

Impressum

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)
www.bag.admin.ch/pds
Mai 2021

Commandes:

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'article:

316.573.f

Rédaction:

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne

Conception et illustration:

moxi ltd.

Pour des informations exhaustives sur la PDS, voir le document de base
« Prévention dans le domaine des soins »

Tous les documents mentionnés se trouvent sur www.bag.admin.ch → Stratégie & politique →
Stratégies nationales en matière de santé → Maladies non transmissibles → Prévention dans le
domaine des soins